

DIRECTIVES pour le domaine de qualification (instructions obligatoires)

Étendue

30 minutes (selon plan d'études)

5 minutes de préparation dans un endroit calme

25 minutes d'entretien avec les experts

Organisation

Deux experts

- L'entretien professionnel avec le candidat est mené par un expert qui a de l'expérience dans l'enseignement et qui a été si possible impliqué dans la formation pratique des candidats.
- Le co-expert doit être issu d'une profession médicale. Un assistant en pharmacie avec mandat d'enseignement et formation d'expert pour les examens oraux peut également agir comme co-expert.
- Les deux experts devraient avoir suivi une formation postgraduée sur les sujets des «examens oraux».

Contenu (sujets d'examen)

Les trois sujets sont examinés selon les trois entrées en matière différentes au travers d'une indication (p.ex. troubles du sommeil), d'une spécialité/drogue/produit chimique (p.ex. Fosamax) et une d'unité didactique (p.ex. ORL).

Le candidat se voit présenter deux cartes avec à chaque fois les trois variantes d'entrée. Il choisit ensuite une des deux cartes.

Déroulement

Préparation (5 min.) :

Le candidat a cinq minutes pour prendre des notes et réfléchir à chacun des trois sujets sélectionnés. Les notes sont recueillies à la fin de l'examen, mais ne sont pas notées.

Entretien (25 min.) :

L'entretien dure 25 minutes ; 8 minutes environ peuvent donc être consacrées à chaque sujet. Il doit s'agir d'un entretien entre professionnels et non d'un entretien-clients.

Au moment de sélectionner les médicaments OTC ou RX et de pondérer leur importance, il faut tenir compte du plan d'études et des documents didactiques (UD) de l'enseignement professionnel.

Suivant l'entrée en matière choisie, l'entretien est mené d'après les critères suivants, en tenant compte du plan d'études et des documents didactiques de l'enseignement professionnel :

Entrée en matière à travers une spécialité/drogue/produit chimique : on commence par poser des questions sur l'appartenance au groupe thérapeutique (évent. groupe de principes actifs), sur le mode d'action resp. les indications. Ensuite, sont discutés des points essentiels en rapport avec l'utilisation (dosage, application, galénique, mesures de précaution, triage). A la fin de l'entretien, sont traitées d'autres spécialités (y compris génériques)/drogues avec la même indication et des recommandations ou conseils associés.

Entrée en matière à travers une indication : on commence par poser des questions sur les symptômes et les causes. Ensuite sont discutés des points essentiels en rapport avec le traitement (groupes thérapeutiques, groupes de principes actifs, évent. principes actifs, avec à chaque fois des exemples de spécialités correspondantes). L'utilisation (dosage, application, galénique, mesures de précaution, triage) des diverses possibilités thérapeutiques est ensuite évoquée, sans aller dans les détails, et l'entretien se termine avec les recommandations ou conseils associés possibles.

Entrée en matière à travers une unité didactique : pour commencer, l'anatomie et la physiologie sont présentées sur la base d'illustrations et/ou de modèles. Ensuite, des questions sont posées sur d'éventuels troubles ou maladies. Les points essentiels du traitement (groupe thérapeutique, groupe de principes actifs, évent. principes actifs avec toujours des exemples de spécialités correspondantes) de une à deux(!) maladies sont ensuite évoqués. A la fin, la discussion se dirige sur les points essentiels des moyens thérapeutiques mentionnés (dosage, application, galénique, mesures de précaution, triage).

Évaluation

Pour chaque sujet, le nombre de points à attribuer est au maximum de 20 ; soit un total de 60 points pour la procédure de qualification « connaissances professionnelles orales ».

Procès verbal

Un modèle de procès verbal pour chacune des trois entrées en matière est mis à disposition.

Pour les personnes, le genre féminin s'applique par analogie au genre masculin.

<i>Elaboré par :</i>	<i>Commission procédures de qualification des assistantes en pharmacie CFC</i>
<i>Edité par :</i>	<i>CSFO, unité procédures de qualification, Berne</i>